

Le 9 octobre 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 3 octobre 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 25

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : DAVY Jean-Luc (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), de RICHEMONT Xavier (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle), MARTIN Denis (pouvoir à CHERBONNIER Noël), SIMON Emmanuel (pouvoir à LEDERNET Christian)

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Secrétaire de Séance : GUITTON Sébastien.

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2023**

PROCES VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 septembre dernier est approuvé à l'unanimité.

**DCM N° 075 : DEMANDE DE DETACHEMENT DES ANCIENNES COMMUNES DE
CHEMIRE SUR SARTHE ET DE MORANNES DE LA COMMUNE NOUVELLE DE
MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal vote CONTRE le détachement (21 voix CONTRE, 6 voix POUR, deux conseillers n'ont pas souhaité prendre part au vote).

**DCM N° 076 : LOI D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES
RENOUVELABLES – DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION**

Le Conseil Municipal accepte les modalités de concertation proposées (26 voix POUR, 3 voix CONTRE).

**DCM N° 077 : DECISION DE NON REMBOURSEMENT D'UNE RETENUE DE
GARANTIE**

Délibération approuvée à l'unanimité.

**DCM N° 078 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DES
INSTANCES DE DECISION DE SPL ALTER PUBLIC**

Le Conseil Municipal (unanimité moins 1 abstention) procède à l'élection des représentants suivants :

- 1 représentant titulaire pour représenter la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale : M. Jean-Marie CARDOEN.
- 1 représentant titulaire : M. Jean-Marie CARDOEN et 1 représentant suppléant : Mme Sylvie LECOURT pour représenter la collectivité au sein de l'Assemblée Générale
- 1 représentant titulaire : M. Jean-Marie CARDOEN et 1 représentant suppléant : Mme Sylvie LECOURT pour représenter la collectivité au sein de la Commission des Marchés.

**DCM N° 079 : PROJET DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA SPL ALTER PUBLIC
RELATIF A L'OBJET SOCIAL**

Délibération approuvée à l'unanimité.

**DCM N° 080 : ZAC DU CLOS DES VIGNES A DAUMERAY – COMPTE RENDU
D'ACTIVITES DE LA COLLECTIVITE – BILAN AU 31 DECEMBRE 2022**

Bilan approuvé à l'unanimité.

**DCM N° 081 : MISSION D'ARCHIVAGE AUPRES DES COMMUNES DE CHEMIRE SUR
SARTHE ET MORANNES – DEMANDE DE SUBVENTION**

Délibération approuvée à l'unanimité (moins 1 abstention).

DCM N° 082 : ORGANISATION DE LA JOURNEE SPORTIVE – TERRE DE JEUX

Délibération approuvée à l'unanimité (moins 1 abstention).

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray
Affichage le 16 octobre 2023.

Le Maire,



Jean-Marie CARDOEN.

